



# INFO SNPS HAINAUT - 29.01.10

*Notre secrétaire provincial a compilé pour vous.....*

## Commission de la justice du 27 janvier

**13 Questions jointes de Mme Jacqueline Galant au ministre de la Justice sur "les problèmes financiers et les difficultés de gestion de la justice montoise" (n° 18697)**

**14 Mme Jacqueline Galant au ministre de la Justice sur "le problème des huissiers d'audience de Mons" (n° 18703)**

13.01 **Jacqueline Galant (MR):** Les huissiers d'audience montois, en grève depuis lundi, crient leur désarroi face à leur surcharge de travail. Le 24 décembre, votre département adressait un mail à tous les présidents des cours et tribunaux pour leur signifier qu'en date du 1er janvier 2010, une circulaire prévoit une réduction de 66 % des heures des huissiers d'audience par rapport à 2009.

N'existe-t-il pas d'autres manières de réaliser des économies? N'est-il pas dangereux de réduire l'effectif?

Réduire leur action ne revient-il pas à refuser l'accessibilité à la Justice? Ne serait-il pas utile de consulter les acteurs de terrain pour déterminer avec eux ce qu'il convient d'envisager? Réduire leur quota de prestations ne signifie-t-il pas, à terme, la suppression de ces huissiers? Est-ce en supprimant cette aide que la Justice fera des économies?

Vendredi passé, vous avez envoyé, une note intitulée "Clarté sur les huissiers d'audience". En voulant leur faire assumer les tâches d'accueil accomplies par les huissiers d'audience, vous avez donné l'impression d'ignorer que les magistrats et leurs collaborateurs sont déjà très souvent en nombre insuffisant pour faire face à l'augmentation constante des dossiers. Il est prévu que vous veniez en visite à Mons pour une inauguration. Si vous voulez être bien accueilli, une réaction de votre part est nécessaire!

13.02 **Stefaan De Clerck, ministre (en français):** Ne suis-je pas le bienvenu?

13.03 **Jacqueline Galant (MR):** Je pense que vous n'allez pas être bien accueilli!

13.04 **Stefaan De Clerck, ministre (en français):** Plusieurs éléments dans la question concernent Mons.

13.05 **Jacqueline Galant (MR)**: À Mons, les bâtiments ne sont pas sécurisés. La concierge a été licenciée.

Il a donc fallu embaucher onze agents de sécurité casernés dans les caves car tous les aménagements traînent. Dans l'extension du palais de justice, le tribunal de la jeunesse attend toujours de s'installer dans les nouveaux locaux car l'accès des locaux par l'arrière des bâtiments n'est toujours pas terminé! Il existe donc de nombreuses incohérences à l'heure où l'on parle d'économies dans les frais de justice. Comment expliquer que lors d'une grève d'agents pénitentiaires, les transferts entre le tribunal de la jeunesse et les IPPJ se font en taxi? Comment justifier des économies quand le palais de justice est éclairé toute la nuit et que le chauffage tourne à plein régime en plein été? Contrairement à la France, il n'y a aucune négociation avec les opérateurs de téléphonie.

On a l'impression que l'administration judiciaire est incapable de gérer l'étendue des problèmes tant il y en a.

Ne serait-il pas urgent de poser une réflexion globale avant de lancer des mesures d'économie en matière de personnel? Je vous convie à venir vous rendre compte par vous-même de la situation particulière de Mons. Il est urgent de s'intéresser spécifiquement à la justice de Mons et de lui donner les moyens matériels pour travailler dans des conditions décentes. Pour la visite prévue vendredi, vous risquez d'être chahuté.

13.06 **Stefaan De Clerck, ministre (en français)**: La Justice doit contribuer aux économies pour 25 millions.

J'ai décidé de ne pas nous passer de magistrats ou de personnel.

La sécurisation des bâtiments judiciaires a donné lieu au recrutement de collaborateurs "surveillance et gestion". Onze collaborateurs ont été recrutés afin d'assurer un service continu. La dame qui a exercé les fonctions de concierge jusqu'au 25 juin 2007 ayant bénéficié d'un contrat à durée indéterminée de collaborateur à partir du 26 juin, aucun licenciement n'a eu lieu.

Le déménagement du Tribunal de la jeunesse aurait dû avoir lieu plus tôt. Les services judiciaires refusaient jusqu'à ce jour d'occuper les locaux, à la suite des travaux planifiés pour le tunnel qui doit faire la liaison entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Le déménagement devrait avoir finalement lieu.

Les collaborateurs "surveillance et gestion" sont hébergés de manière optimale dans le nouveau bâtiment.

Dans l'ancien palais de justice, l'hébergement de ces collaborateurs est correct mais sera optimisé dans le cadre des projets pluriannuels des rénovations.

De nombreuses villes demandent d'éclairer les palais de justice durant la nuit (extérieur et intérieur).

En général, les collaborateurs doivent éteindre les lumières lors de la ronde de fermeture. Au cas où il y aurait un défaut dans le dispositif, la Régie des bâtiments procédera à une réparation.

Concernant les frais de justice, une réflexion globale s'impose.

Pour les huissiers-audienciers, je vous renvoie aux réponses des 6 et 20 janvier. Il y a actuellement 488 messagers-audienciers qui prestent ensemble 300 000 heures par an (pour trois millions bruts sur base annuelle). Ce sont des personnes (souvent des pensionnés) engagées directement par les chefs de corps et déclarées sur base des heures supplémentaires.

J'ai mis sur pied un groupe de travail chargé d'évaluer la répartition de ces heures en fonction des priorités.

Deux sessions de concertation auront lieu: avec les personnes qui m'ont écrit et avec les chefs de corps.

Malgré les restrictions budgétaires, je souhaite maintenir le niveau d'emploi des collaborateurs des services judiciaires; l'accueil fait partie de leurs missions.

La limitation du nombre d'heures des messagers-audienciers permet au tribunal de première instance de Mons de réaliser une économie de 50 000 euros par an.

L'augmentation du cadre de cette juridiction de 71 à 80 agents doit permettre l'amélioration de son fonctionnement.

Dans nombre de tribunaux, un débat a lieu pour rechercher des solutions. Nous sommes aussi prêts à en chercher, mais il est inacceptable que, dans certains tribunaux, il s'agisse de centaines ou milliers d'heures alors que, dans d'autres, il n'y en a pas.

Je comprends qu'il faille des gens dans un tribunal de police ou de la jeunesse pour aider et guider le public.

Mais 20 % d'audienciers dans les cours d'appel me paraît insensé; ils doivent oeuvrer là où le public est nombreux.

**13.07 Jacqueline Galant (MR):** Je suis d'accord que tous les départements doivent réaliser des économies, mais je suis choquée de vous entendre dire qu'ils sont correctement logés. Vous semblez n'avoir jamais été au palais de justice de Mons. Plus rien ne tient! Il est nécessaire que vous alliez vous en rendre compte sur place. Il n'y a que onze huissiers d'audience à Mons. La situation y est très spécifique: les bâtiments sont dispersés

et les huissiers doivent se déplacer à travers la ville. Cette situation doit être appréhendée en tant que telle.

Concernant les différents problèmes de fonctionnement et les bâtiments, j'interpellerai votre collègue afin de voir si des collaborations peuvent être envisagées. Ce n'est pas au niveau des huissiers d'audience montois que vous ferez des économies! Ils gagnent quatre euros net de l'heure!

**16 Questions jointes de - M. Renaat Landuyt au ministre de la Justice sur "la grève des gardiens de prison du 22 janvier 2010" (n° 18621)**

**- Mme Sonja Becq au ministre de la Justice sur "la grève dans les prisons" (n° 18635)**

**- M. Bert Schoofs au ministre de la Justice sur "la manifestation et la grève**

**des gardiens de prison" (n° 18730)**

**Mme Carina Van Cauter au ministre de la Justice sur "la manifestation des gardiens de prison pour une sécurité accrue" (n° 18731)**

16.01 **Sonja Becq** (CD&V): Il a été demandé au Comité P d'essayer de voir comment les missions de police pourraient être mieux définies en cas de grève des gardiens de prison. Le rapport à ce sujet est-il déjà terminé? S'il l'est, pourrions-nous en prendre connaissance? Qui porte la responsabilité de la sécurité dans les prisons en cas de grève simultanée des gardiens de prison et des policiers?

16.02 **Bert Schoofs** (VB): Le ministre a-t-il pris connaissance des revendications des gardiens de prison. Je songe en particulier à celles concernant l'amélioration de la sécurité dans les prisons, la mise à disposition de cellules supplémentaires, une régie propre aux établissements pénitentiaires et des services de maintenance spécifiques? Quelles mesures le ministre prendra-t-il? Quelle entrevue prévoit-il d'avoir?

16.03 **Stefaan De Clerck**, ministre (*en néerlandais*): Les trois syndicats de gardiens de prison ont déposé un préavis de grève pour le 21 janvier. Cette action visait à attirer l'attention sur la gravité des problèmes de sécurité dans les prisons belges. Ils ont été reçus par le premier ministre, le directeur des EPI et mes collaborateurs, et ont transmis un cahier de revendications commun.

La surpopulation persistante des prisons constitue le problème majeur. Cependant, quelque 480 détenus seront transférés aux Pays-Bas en février. Plusieurs sites font l'objet en permanence de travaux de rénovation et d'élargissement grâce auxquels 277 cellules supplémentaires sont déjà disponibles.

Rendez-vous a également été pris avec la Régie des Bâtiments afin d'actualiser la liste des priorités. La première phase de cet accord a déjà démarré. Quatre sites ont été choisis pour de nouvelles prisons, à Termonde, Beveren, Leuze et Marche-en-Famenne. Les entreprises sélectionnées ont reçu les cahiers des charges, et communiqueront leurs premières réactions en mai. Ensuite, le jury se réunira afin d'attribuer le contrat.

Dans un deuxième temps, de nouvelles prisons seront construites à Anvers, Merksplas, Bruxelles et Sambreville. Parallèlement, deux centres psychiatriques légaux seront construits à Gand et à Anvers. S'ajoutent à cela l'ouverture du centre pour jeunes de Tongres, celle, imminente, du centre pour jeunes de Saint-Hubert et la construction d'un nouveau centre pour jeunes à Achêne.

Le groupe de travail sécurité se réunira une première fois le 2 février 2010 avec les représentants de la direction EPI, des syndicats et de la Régie des Bâtiments. Ce groupe de travail se penchera sur les éléments concrets de la liste de revendications. J'ai pris toutes les mesures pour préserver les consignes de sécurité dans les prisons pendant la grève. Un plan opérationnel avait été mis en place dans toutes les prisons. La collaboration entre les assistants de surveillance, la protection civile et la police a été irréprochable.

Le Comité P a été chargé de poursuivre l'examen des faits qui se sont produits à Forest. Son rapport est attendu pour fin mars-début avril 2010.

Le groupe de travail mixte Justice-Intérieur s'est également réuni hier, afin d'analyser intra muros les missions de la police et de la protection civile. Il examine également comment la gestion et le règlement des conflits peuvent être développés de manière optimale.

Dans le même temps, la directive contraignante MFO-1 du 13 décembre 2001 est révisée. Cette directive concerne la police dans les cours et tribunaux, le transfert des détenus et le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles.

Je n'en connais pas le coût, mais je pense que cette grève s'est déroulée correctement, de même que la concertation.

Nous nous efforçons autant que possible de répondre aux demandes des agents pénitentiaires. Les investissements revêtent une importance cruciale. Si l'on peut commencer par résoudre le problème de la surpopulation, les autres problèmes pourront être réglés plus aisément.

**16.04 Bert Schoofs (VB):** Les exigences des gardiens de prison correspondent pour environ 90 % aux problèmes que nous épinglons depuis longtemps au sein de cette commission. Si le ministre pouvait concrétiser, aux plans budgétaire, organisationnel et logistique, ce que nous avons mis sur papier, il irait dans la bonne direction. Mais je crains que le ministre ne se heurte, politiquement et budgétairement parlant, à un mur. Je n'ai pas entendu grand-chose de neuf dans sa réponse.

**16.05 Stefaan De Clerck, ministre (en néerlandais):** Il y a un an vous n'y croyiez pas davantage, mais la solution des Pays-Bas a également été concrétisée en l'espace d'un an.

**16.06 Bert Schoofs (VB):** Nous avons à l'époque plaidé en faveur des bateaux-prison, mais le ministre rejetait cette option. L'Inspection des Finances a ensuite jugé cette solution plus appropriée.

**19 Questions jointes de M. Bart Laeremans au ministre de la Justice sur "la suspension des discussions au sujet des réformes de la Justice" (n° 18619)**

– **Mme Els De Rammelaere au ministre de la Justice sur "la réforme de la justice" (n° 18628)**

–  
**19.01 Bart Laeremans (VB):** Nous avons déjà interrogé le ministre à plusieurs reprises à propos de la réforme de la Justice. La mise en oeuvre de cette réforme est plus lente que prévu et voici qu'à présent, le ministre veut aussi y associer une série d'acteurs externes. En attendant, le Parlement ne dispose toujours pas des textes.

**Le président:** Ils nous sont parvenus hier.

19.02 **Bart Laeremans** (VB): Je ne les ai pas reçus par la voie électronique, mais cela ne devrait donc pas tarder.

J'ignore si le ministre compte encore sur une réunion des partis qui ont participé à la concertation octopartite, mais un député de la majorité a abandonné cet espoir parce que les partis francophones y seraient opposés.

M. Terwingen a proposé de prendre le Limbourg comme terrain d'expérimentation et cette idée me paraît judicieuse. Si les francophones causent un blocage général, cette option sera toujours meilleure qu'un mauvais compromis qui ne nous mènera nulle part. Quelle est la position du gouvernement à propos des projets de réforme? Est-il exact que le ministre rédigera une nouvelle mouture après avoir pris l'avis d'une série d'acteurs?

19.03 **Els De Rammelaere** (N-VA): J'ai été surprise d'entendre tout à coup des membres de l'Open Vld et du CD&V prononcer de nouveau un plaidoyer en faveur du tribunal unique. Le ministre de la Justice en a fait la proposition dans une note avant d'en relativiser l'importance dans une autre note. C'est ce qui a poussé mon parti à quitter la concertation de l'Atomium. Est-il exact que le ministre songe à présent à un projet pilote? Quel est le bilan de la concertation de l'Atomium?

19.04 **Stefaan De Clerck**, ministre (*en néerlandais*): Le 13 janvier, j'ai fait rapport devant votre commission au sujet de ma note de réforme. Je m'efforce par ailleurs de rassembler dans une note de synthèse un certain nombre d'éléments de la concertation de l'Atomium. À l'heure qu'il est, j'attends des avis du Conseil supérieur de la Justice, du CNT et du collège des procureurs généraux avant de relancer la concertation au sein du gouvernement. Ensuite, j'espère pouvoir poursuivre dès que possible les discussions dans le cadre de la concertation de l'Atomium.

Dans le cadre de cette concertation, nous avons déjà débattu de la procédure disciplinaire et nous sommes parvenus à un accord sur la réforme de l'administration et sur la décentralisation. Nous sommes convenus en outre d'augmenter la taille des arrondissements. Un point fournit matière à controverse: devons-nous organiser les instances concernées à l'échelon des arrondissements ou à un échelon inférieur? Le principe du tribunal unique a évolué dans la mesure où il s'est transformé en une réforme des tribunaux existants dans un plus grand ensemble. La question qui se pose aujourd'hui est: comment intégrer le management?

Nous ne nourrissons pas l'ambition de réaliser une refonte complète de l'organisation judiciaire. Nous ambitionnons simplement d'instaurer un modèle de gestion qui nous permette de mieux nous attaquer aux problèmes qui se posent actuellement dans trois domaines: les bâtiments, le personnel et les cours d'appel.

Quand j'aurai reçu les avis, j'espère pouvoir convaincre le gouvernement de continuer dans cette voie et pouvoir ensuite présenter aussitôt que possible une proposition de politique judiciaire au groupe de travail de l'Atomium. Je préfère ne pas fixer de calendrier mais j'estime que nous serons en mesure d'entreprendre des démarches au

cours des prochaines semaines.

19.05 **Bart Laeremans** (VB): Le ministre veut associer à son projet le plus grand nombre possible d'instances mais la plus haute instance reste le Parlement. Il est dommage que ce débat ait lieu en coulisses.

Une fois encore, le Parlement sera donc confiné dans un rôle de machine à voter. Cette manière sournoise de faire de la politique est typiquement belge et c'est une des raisons pour lesquelles nous voulons supprimer l'État belge.

Le ministre doit trancher, en particulier en ce qui concerne la scission du tribunal de première instance de Bruxelles. Il convient de doter la zone de Hal-Vilvorde d'un parquet et d'un tribunal qui lui soient propres.

Cette solution allégerait également la charge de travail du tribunal bruxellois. Les problèmes présentent une ampleur telle que cette piste devrait s'imposer comme une évidence à tous les observateurs.

19.06 **Els De Rammelaere** (N-VA): Espérons que le ministre parviendra à convaincre ses collègues au sein du gouvernement. La Justice doit disposer d'un bon accord et non d'un accord édulcoré.

**20 Questions jointes de - Mme Clotilde Nyssens au ministre de la Justice sur "les écoutes téléphoniques" (n° 18657)**

- **M. Xavier Baeselen au ministre de la Justice sur "les frais judiciaires en matière de téléphonie" (n° 18806)**

20.01 **Clotilde Nyssens** (cdH): Le département de la Justice est à l'heure des économies. Or, les écoutes téléphoniques et les nouvelles méthodes d'investigation utilisées à cet effet coûtent cher. Comment les services de renseignement et de sécurité vont-ils concrètement et financièrement les mettre en oeuvre?

Comptez-vous renégocier bientôt les accords avec les opérateurs intervenant dans la mise en oeuvre de ces écoutes?

20.02 **Stefaan De Clerck**, ministre (*en français*): Les écoutes téléphoniques ont coûté, en 2009, 18 427 000 euros répartis de la manière suivante: 6 676 000 euros pour les écoutes proprement dites et 11 650 000 euros pour les repérages. Pour l'exécution des écoutes téléphoniques, la Sûreté de l'État fera appel à l'infrastructure de la « Central Technical Interception Facility » (CTIF) de la police fédérale. Le budget 2010 de la Sûreté de l'État prévoit 100 000 euros à cette fin sur base de l'article 1201 des moyens de fonctionnement.

Le budget 2010 de la Sûreté de l'État prévoit 100 000 euros sur base de l'article 1201 des moyens de fonctionnement. C'est une provision initiale sur la base de l'estimation actuelle des besoins, car la Sûreté ne dispose pas de telles méthodes à ce jour. L'avenir devra démontrer les besoins réels dans ce domaine.

Les indemnités des opérateurs constituent une problématique en soi. Comme les montants mentionnés dans l'arrêté royal relatif à l'obligation de prêter concours ont été fixés sur base forfaitaire, il a été jugé que la concertation avec le secteur devait être basée sur des données chiffrées. On a donc demandé à l'IBPT une étude des facteurs de coûts et une étude comparative avec les pays voisins pour vérifier si les solutions choisies aux Pays-Bas et en France peuvent être appliquées en Belgique.

20. **Clotilde Nyssens** (cdH): Avez-vous une idée du timing?

**Stefaan De Clerck**, ministre (*en français*): L'IBPT est invité la semaine prochaine. Nous avons donné mission à l'IBPT pour cette analyse, en concertation avec M. Van Quickenborne. Ce n'est qu'au moment où une loi sera votée que nous pourrons publier un arrêté royal reprenant les différents frais. Tout cela est lié.

20.05 **Clotilde Nyssens** (cdH): Une fois l'étude réalisée, on reviendra sur le sujet.

FIN.